

Direction Départementale des
Territoires du Rhône

ARRÊTÉ

Portant sur la délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon

Le Préfet du Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment ses articles L133-7 à L133-9 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Lyon en date du 28 septembre 2015 proposant d'inclure le territoire de la Ville de Lyon en zone de présence d'un risque de développement de la mэрule ;

VU le rapport d'expertise du laboratoire Forêt Construction Bois Ameublement confirmant la présence de mэрule rue Baraban à Lyon 3ème ;

VU les rapports d'analyses du laboratoire Eurofins Expertises Environnementales confirmant la présence partielle de mэрule dans certains immeubles d'habitation, situés rues :

- Ferdinand Buisson à Lyon 3ème,
- Chariot d'Or à Lyon 4ème,
- Saint-Cyr à Lyon 9ème.

VU le rapport d'expertise de la société Gaty confirmant la présence partielle de mэрule dans un immeuble d'habitation grande rue de la Croix Rousse à Lyon 4ème ;

CONSIDÉRANT que la présence de mэрule est confirmée dans plusieurs immeubles de la ville de Lyon, distants les uns des autres ;

CONSIDÉRANT que la mэрule est un champignon lignivore, se développant en excès d'humidité, capable de transporter de l'eau et de s'étendre dans des bâtiments contigus ;

CONSIDÉRANT que la densité urbaine est forte à Lyon ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon

Les zones de présence d'un risque de mэрule, indiquées sur les plans annexés, sont les suivantes :

- Lyon 3ème- zone 1, délimitée par les rues Baraban, Antoine Charial, Etienne Richerand et Paul Bert ;
- Lyon 3ème- zone 2, délimitée par les rues Ferdinand Buisson, Bonnard et l'avenue du Château ;
- Lyon 4ème- zone 1, délimitée par les rues du Chariot d'Or, de Nuits, Durmont d'Urville et la rue de Belfort ;
- Lyon 4ème- zone 2, délimitée par la rue du Mail et la Grande rue de la Croix-Rousse ;
- Lyon 9ème- zone 1, délimitée par la rue de Saint-Cyr et la rue Antonin Laborde.

ARTICLE 2 : Obligations en cas de vente, dans les zones délimitées par l'arrêté préfectoral

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans l'une des zones délimitées en article 1, le vendeur doit fournir une information sur la présence d'un risque de mэрule.

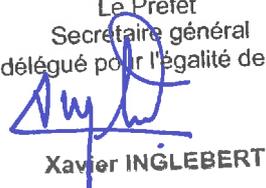
Ce dispositif d'information est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Monsieur le Maire de la commune de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

18 JUIL. 2016

Le Préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances



Xavier INGLEBERT



Numéros et rues concernés :

Rue Baraban :
112-118-122-124-126-128 -130-132

Rue Antoine Charial :
40-42-50-54

Rue Etienne Richerand :
75-77-77b-79-81-81b-83

Rue Paul Bert :
241-241b-243-245-247-249-251-253

Impasse de l'Ordre

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFiP - 2015 (Millésime du référentiel), BDOPO © - 2014 (Millésime du référentiel), SCAN 25 © - 2014 (Millésime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011



Numéros et rues concernés :

Rue Ferdinand Buisson :
21-23-25-27-29-31-33-35-37-37b

Rue Bonnard :
53-53b-55-57

Avenue du Château :
28-28b-30-32-34-36-38

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFiP - 2015 (Millésime du référentiel), BDTOP © - 2014 (Millésime du référentiel), SCAN 25 © - 2014 (Millésime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011



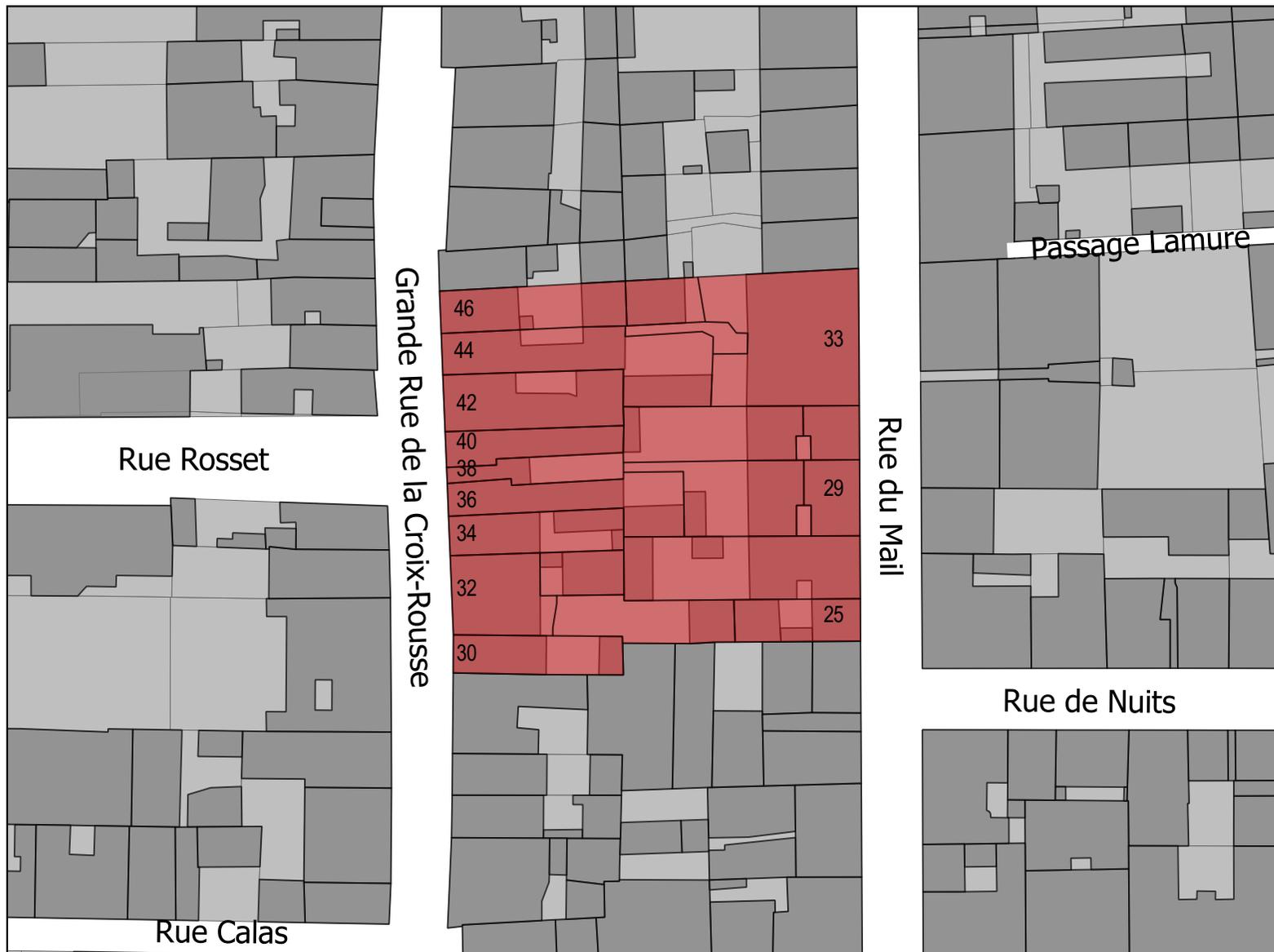
Numéros et rues concernés :

Rue du Chariot d'Or :
17-19-21-23

Rue de Nuits :
8-10-14

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFIP - 2015 (Millésime du référentiel), BDTOPO © - 2014 (Millésime du référentiel), SCAN 25 © - 2014 (Millésime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011



Numéros et rues concernés :

Grande Rue de la Croix-Rousse :
30-32-34-36-38-40-42-44-46

Rue du Mail :
25-29-33

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFiP - 2015 (Millésime du référentiel), BDTOPO © - 2014 (Millésime du référentiel), SCAN 25 © - 2014 (Millésime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011



Numéros et rues concernés :

Rue de Saint-Cyr :
202-102b-110-112-114b-116

Rue Antonin :
27-27b-29

Impasse Louis Pasteur

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFIP - 2015 (Millésime du référentiel), BDTOPO © - 2014 (Millésime du référentiel), SCAN 25 © - 2014 (Millésime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011